

Norme pour les photographies d'identité



REFUSÉ

ADMIS

BON

ADMIS

REFUSÉ

1. La photo doit être récente, en noir et blanc ou en couleur, dans les limites de qualité ci-dessus.
2. Le fond de la photo doit être gris neutre uni.
3. Le format de la photo doit être de 35 x 45 mm sans bords.
4. La hauteur de la tête, mesurée du bas du menton jusqu'au sommet de la tête, doit être entre 20 à 25 mm maximum, la racine des cheveux étant à 10 mm du bord supérieur.
5. La tête doit être dans l'axe de la photographie, nue et de face.
6. Les photographies numérisées ne sont pas acceptées.

